
PROCES VERBAL

Le deux mai deux mil vingt-trois, à vingt heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames BLANCHARD Maryline, BURTY Joanny, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, LAUTRU Emmanuelle, PELLETIER-SORIN Manuella, SORIN Virginie, TERRIEN Agnès ; Messieurs BIRON Dominique, BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, ECOMARD Paulin, PARAIS Bruno, PARAIS Philippe.

EXCUSÉS : Mesdames GALLAIS Véronique, LACHAUD Elsa, Messieurs FLEURY Guillaume, LE ROUZIC Ludovic, GEORGET Nicolas.

Madame Sabrina JAUNET a été nommée secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

DOSSIERS POUR DÉLIBÉRATION

LANCEMENT DE LA CONSULTATION – MISE EN CONFORMITÉ DU MOULIN

Compte tenu de la validation de l'avant-projet définitif des travaux de mise en ERP du Moulin réalisé par le maître d'œuvres CUB Architecture, Madame la Maire propose de lancer l'appel d'offres pour une consultation des entreprises

Le conseil municipal décide d'autoriser Madame la Maire à lancer le marché à procédure adaptée.

DEMANDE SUBVENTION CAF – MISE EN CONFORMITÉ DU MOULIN

Madame la Maire informe les élus, que les travaux de mise en conformité du Moulin permettant d'accueillir le « Foyer jeunes », peut faire l'objet d'une demande d'aide à l'investissement 2023 auprès de la CAF.

Le taux d'intervention s'élève à 30 % sur le montant des travaux. L'attribution se décompose ainsi :

- sous forme de subvention pour 70%
- sous forme de prêt à taux zéro pour 30%

Elle précise que la subvention ne sera pas versée avant la signature de la convention mais qu'en amont une autorisation de démarrage des travaux sera transmise par la CAF.

Le conseil municipal approuve le lancement de l'appel d'offres pour la mise en conformité du Moulin et autorise Madame la Maire à solliciter la CAF pour l'obtention d'une aide à l'investissement 2023

La DSIL sera également sollicitée pour une subvention à hauteur de 50 %.

LANCEMENT DE LA CONSULTATION – CRÉATION D'UN LOGEMENT D'URGENCE

Compte tenu de la validation de l'avant-projet définitif des travaux de création du logement d'urgence dans une partie des locaux de la mairie, réalisé par le maître d'œuvres CUB Architecture, Madame la Maire propose de lancer l'appel d'offres pour une consultation des entreprises.

Le conseil municipal décide d'autoriser Madame la Maire à lancer le marché à procédure adaptée.

DEMANDE DE SUBVENTION AMI DEPARTEMENT – LOGEMENT D'URGENCE

Dans le cadre du dispositif « Soutien aux territoires », la candidature de la commune à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Cœur de bourg/Cœur de ville » a été retenue le 7 juin 2021.

Depuis, la démarche d'élaboration de stratégie d'aménagement de cœur de bourg afin d'établir un Plan Guide Opérationnel en fin d'année se poursuit. L'opération « Création d'un logement d'urgence » fait partie du plan global d'aménagement du centre bourg.

Madame la Maire propose de solliciter une aide financière à hauteur de 40 % du coût des travaux auprès du Département et informe que la demande de dérogation de démarrage des travaux avant l'obtention de la subvention a été accordée en date du 4 avril 2023.

LANCEMENT CONSULTATION BUREAU D'ÉTUDES - PGO

Suite au lancement du projet global de requalification du centre bourg de la commune, Madame la Maire présente aux membres du conseil municipal le cahier des charges qui sera transmis aux bureaux d'études pour la consultation d'un programmiste/économiste en architecture et urbanisme, pour la réalisation de la phase 3 du Plan Guide Opérationnel (PGO), relatif à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Cœur de bourg/Cœur de ville » dans le cadre du dispositif « Soutien aux territoires 2020/2026 ».

L'objectif de la mission consiste à l'élaboration d'un plan d'actions sous la forme d'un plan guide opérationnel. Le bureau d'études devra s'inscrire dans la continuité du travail réalisé par le CAUE en partenariat avec les élus (phases 1 et 2). Considérant que le diagnostic et la configuration des enjeux ont déjà été réalisés, Madame la Maire précise que le périmètre d'actions a également été prédéfini suite à la réunion avec les différents partenaires (Etat, département...).

Le conseil municipal valide à l'unanimité le lancement de la consultation auprès de plusieurs bureaux d'études.

REVALORISATION DES TARIFS ELIOR MARCHÉ 2021/2023

Madame la Maire donne lecture de la demande faite par la société ELIOR concernant la revalorisation tarifaire du contrat de restauration. Elle informe que compte tenu des difficultés économiques liées à l'inflation, la société ELIOR souhaite augmenter les tarifs de + 4 % à partir du 1er mai 2023.

Elle présente une simulation du surcoût pour le restaurant scolaire de la commune sur les mois restants (mai, juin et juillet), celui-ci s'élevant à environ 1 000 € TTC.

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité l'application de la hausse tarifaire de 4%.

LANCEMENT DE LA CONSULTATION – MARCHÉ 2023/2025

Le contrat d'une durée de 2 ans signé avec la société ELIOR arrive à échéance en cette fin d'année scolaire. Il est donc nécessaire de prévoir le lancement d'une consultation d'entreprises pour le marché de restauration collective concernant le restaurant scolaire. Madame la Maire propose d'ouvrir les possibilités et de lancer une consultation s'adressant également aux prestataires proposant des repas en liaison froide sur une durée de 2 ans avec 1 année ferme et renouvelable 1 fois.

Elle propose également de maintenir le niveau d'application de la loi EGALIM qui rend obligatoire l'utilisation de 50 % de produits de qualité dont 20 % de bio, permettant de s'assurer d'une meilleure qualité de l'alimentation dans le cahier des charges et présente la proposition de critères de notation des offres soit : 45% Qualité des Produits – 50% Prix – 5% Prestations innovantes.

Le choix du prestataire se fera lors du prochain conseil municipal de juin avec application des nouveaux tarifs pour la rentrée 2023-2024.

Le conseil municipal autorise Madame la Maire à lancer l'appel d'offres.

CONVENTION ATLANTIC'EAU – LOTISSEMENT « LES HAUTS DE LA COMBE »

Dans le cadre des travaux du lotissement « Les hauts de la Combe », Monsieur Philippe PARAIS présente aux élus la convention adressée par Atlantic'eau pour la réalisation des travaux de desserte en eau potable .

La participation financière de la commune s'élève à 42 730,78 € TTC, correspondant à 50% du montant global des travaux estimé à 85 461,55 € TTC. Monsieur Philippe PARAIS précise que ce montant sera intégré dans la définition du coût du lotissement.

Le conseil municipal valide la convention à caractère technique et financier d'ATLANTIC'EAU.

PUBLICATION DES ARRÊTÉS

Madame la Maire expose que l'entrée en vigueur de la réforme de la publicité des actes administratifs des collectivités territoriales et de leur groupement au 1er juillet 2022, a prévu la dématérialisation du mode de publicité des actes administratifs.

Par défaut, le régime de publication est dématérialisé. Néanmoins, le législateur a prévu une possibilité pour les communes de moins de 3500 habitants de choisir soit la publication papier, soit la publication électronique. Madame la Maire précise que ce choix d'affichage peut être revu à tout moment par les communes qui ne peuvent pas mettre en pratique l'option électronique.

Compte tenu que la commune n'est pas équipée en mairie d'un système de publication électronique pour ce type de documents (arrêtés de circulation et d'urbanisme...), le conseil municipal décide à l'unanimité le maintien de la publication format papier.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – OPÉRATION BASKET ÉCOLE

Madame la Maire informe les élus que l'association de basket « Choltièrre Paulx Mer Morte », sollicite une subvention dans le cadre du renouvellement de « l'Opération basket » dans les écoles de la commune après les vacances de Pâques. Celle-ci avait été fort appréciée en 2022.

Cette démarche permet aux enfants à partir du CE2 scolarisés sur la commune, de découvrir le sport « basket » et de pratiquer une activité physique supplémentaire pendant leur scolarité.

La subvention exceptionnelle de 500 € pour 32 heures correspondantes est donc validée par les élus et peut être versée compte tenu de la réalisation de la prestation.

✚ DOSSIERS POUR INFORMATION

RÉVISION DU PLU – RÉUNION N°23

En raison d'une incapacité de travail de Monsieur LE BERRE chargé de projets chez Futur Proche, la réunion a été ajournée.

✚ QUESTIONS DIVERSES

LITIGE URBANISME – Mme EVEILLARD Catherine

Madame la Maire informe les élus qu'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes est intenté par Madame EVEILLARD Catherine contre la commune, suite à une réponse de certificat d'urbanisme.

Madame la Maire informe la prise en charge du dossier par un avocat.

VOLS

Des vols, dégradations et vandalisme ont été recensés ces derniers temps. Il est fort malheureux de subir ces incivilités commises même en plein jour ! Dès connaissance de ces faits, Madame la Maire a été demandé d'intensifier la présence de la gendarmerie et d'augmenter le nombre de patrouilles sur la commune. La demande est prise en compte par la gendarmerie qui a également précisé leur forte sollicitation sur le secteur du Pays de Retz. Madame la Maire rappelle que les 3 communes (La Marne, Paulx et Saint-Étienne-de-Mer-Morte) ayant déposé en janvier dernier le projet d'appel à manifestation d'intérêt pour la création d'une brigade mobile de gendarmerie sont dans l'attente de la décision. Ce projet comprend la mise à disposition d'un local et l'éventuel déploiement de caméras de vidéo protection. Madame la Maire demande à tous d'être vigilants sans pour autant prendre des risques.

COMMÉMORATION DU 08 MAI 1945

Madame Sabrina JAUNET informe les élus que la cérémonie se déroulera le dimanche 07 mai. Le départ du défilé vers le monument aux morts est fixé à 10h30 place de l'Église suivi d'un vin d'honneur.

Madame la Maire lève la séance.